



**LISTE DES PIÈCES ORIGINALES A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER BAGAGES  
AUPRES DU CABINET CHAUBET**

**Effets de 1<sup>ère</sup> nécessité (uniquement sur le lieu du séjour = aller )**

- ✓ Constat d'irrégularité de la part de la compagnie aérienne ;
- ✓ Reçu de livraison du bagage par la compagnie aérienne ;
- ✓ Ticket(s) d'enregistrement bagage(s) ;
- ✓ Billet(s) d'avion ;
- ✓ Facture initiale FRAM ;
- ✓ Facture(s) d'achat(s).

**Vol**

- ✓ Dépôt de plainte auprès des autorités de police (les plus proches du lieu du délit) ;
- ✓ Attestation de l'assurance habitation personnelle précisant qu'ils ne prennent pas en charge le sinistre ;
- ✓ Liste des effets volés avec le maximum de justificatifs.

**Destruction partielle ou totale**

- ✓ Constat d'avarie bagage de la part de la compagnie aérienne ;
- ✓ Attestation de non réparation ou de remise en état auprès d'une maroquinerie ou d'un cordonnier ;
- ✓ Facture du bagage ou d'un bagage similaire ;
- ✓ Ticket(s) d'enregistrement bagage(s) ;
- ✓ Billet(s) d'avion.

**Perte : au delà de 21 jours**

- ✓ Constat d'avarie bagage de la part de la compagnie aérienne ;
- ✓ Attestation de la compagnie aérienne comme quoi le bagage est définitivement perdu ;
- ✓ Liste des effets contenus dans le bagage accompagnée des factures des effets manquants ;
- ✓ Ticket(s) d'enregistrement bagage(s) ;
- ✓ Billet(s) d'avion.

**IMPORTANT** : Cette liste est donnée à titre indicatif et afin d'accélérer la procédure d'ouverture et traitement des dossiers, toutefois le Cabinet Chaubet se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'étude.

Pour plus de renseignements, prendre contact :

- par téléphone au : 0810 23 40 89
- par fax au : 0810 12 23 08
- par mail : [sinistrevoyage@cabinet-chaubet.fr](mailto:sinistrevoyage@cabinet-chaubet.fr)